



THÉMATIQUES PROPOSÉES DANS LE CADRE
DE L'APPEL À CANDIDATURES 2023
POUR LES CONTRATS CIFRE À LA VILLE DE PARIS

▪ *Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE)*

DAE 1 : Acceptabilité d'achat et d'utilisation de produits reconditionnés et de seconde main pour une montée en puissance de l'économie circulaire à Paris.

Il y a également des questionnements sur l'acceptabilité de payer un « juste prix » pour ces produits, aujourd'hui peu cher, mais avec un modèle économique encore fragile des structures qui les commercialisent.

DAE 2 : À quelle échelle territoriale construire la résilience alimentaire de Paris ?

Etat des lieux des filières de l'alimentation durable parisienne et définition de l'échelle territorial et du potentielle de mutation des filières pour une alimentation durable et décarbonée.

DAE 3 : Réemploi, fabrication, design et transition

Crises sociale, sanitaire et démocratique exacerbées par la prise de conscience écologique de la finitude des ressources et de l'impact des activités humaines sur le climat et la biodiversité... Face à ce contexte, de nouveaux modèles économiques et sociaux se développent à l'échelle locale autour du réemploi et du recyclage, mobilisant les leviers de l'action publique en matière d'accompagnement à la création d'activité, de formation initiale et continue comme d'insertion professionnelle des plus éloignés de l'emploi, ou encore d'accès à l'immobilier d'entreprises.

Les travaux sur le remploi et le recyclage se multiplient dans les projets de diplômés des écoles de design, les formations qui intègrent ces questions également, et les professionnels du design sont de plus en plus avertis et parties prenantes de ces questionnements, à la recherche de solutions conjuguant leur pratique et la nécessité de produire beaucoup moins et beaucoup mieux. Comment les designers peuvent-ils rendre désirable le réemploi ? Quels points de convergence existent-ils entre la pratique des designers, des makers et des entrepreneurs de l'ESS ? Comment la sensibilité aux questions écologiques et sociales impacte le travail des designers ? Comment être designer sans produire ? Quel changement dans la manière de penser les projets, de les présenter ? Quelle place pour le design dans le secteur du réemploi ? Quel coût pour les structures ? Quelles différences en fonction des territoires ? Quelle politique publique pour accompagner ces démarches ? Comment créer de la valeur autour du réemploi ?

▪ *Direction des Affaires Juridiques (DAJ)*

DAJ 1 : Le contentieux des meublés touristiques.

Le phénomène des meublés touristiques a connu une très forte expansion dans les capitales européennes et tout particulièrement à Paris. Depuis 2016, la législation s'est adaptée et a confié les missions de contrôle et de mise en œuvre par le Maire des sanctions à l'égard des loueurs qui ne respectent pas la législation en vigueur. La Ville de Paris s'est fixée un objectif volontariste de lutte contre les meublés touristiques afin de répondre à la pénurie de logements. Conformément à sa mission de centralisation contentieuse, la Direction des affaires juridiques gère l'ensemble des procédures en la matière. Ce contentieux s'est installé de façon pérenne et a même vocation à s'accroître, eu égard, d'une part, à la nouvelle réglementation applicable aux locaux commerciaux en matière de meublés touristiques et, d'autre part, aux événements sportifs mondiaux à venir tels que la Coupe du Monde de Rugby 2023 et, plus encore, les Jeux Olympiques de 2024. Le contentieux des meublés touristiques suscite de nombreux questionnements juridiques, qui évoluent au fur et à mesure que la jurisprudence se construit. La Ville de Paris participe de cette construction et fait figure de précurseur en la matière. La présence d'un doctorant travaillant sur cette thématique aux côtés du bureau du droit privé constituerait un véritable atout pour la Ville et permettrait de nourrir la réflexion afin de perfectionner la stratégie et l'argumentaire juridique de la Ville devant les tribunaux. En effet, le doctorant pourrait mener des travaux de recherche (de jurisprudence, doctrinales, etc.) afin d'approfondir certaines analyses, perfectionner les écritures des avocats de la Ville dans le cadre des procédures judiciaires, participer à l'élaboration de nouvelles idées juridiques ou encore à l'exploitation de données statistiques.

- **Direction des Affaires scolaires (DASCO)**

DASCO 1 : Analyse de la concurrence public/privée.

Étude qualitative (sociologie, sciences de l'éducation, psychologie, anthropologie) : motivations des familles à choisir le privé ou le public et évolution des stratégies d'évitement du public, pratiques des établissements publics et privés pour attirer les familles, relation des familles à l'institution scolaire, caractéristiques de l'offre éducative, analyse des relations sociales entre élèves.

Étude quantitative et qualitative : analyse de l'évolution des offres éducatives publiques et privées, de l'évolution du recours au privé, et de l'impact des politiques publiques sur la propension à recourir au privé.

Périmètre d'étude : un ou deux territoires parisiens pour le premier volet, établissements de l'accueil petite enfance jusqu'au 2nd degré / Paris et comparaison nationale et européenne pour le second volet.

DASCO 2 : Évaluation des compétences acquises par les enfants et des adolescents dans le cadre des activités péri et extrascolaires.

Quelles compétences sont travaillées (psychosociales, langagières, logiques, ...), sur quels temps (TAP, CDL, ...), avec quels outils, quelles synergies avec les temps scolaires et la sphère familiale ? Ce travail permettrait notamment la définition d'indicateurs partagés avec l'éducation nationale, de partager un référentiel d'évaluation commun et de développer des projets de coéducation avec l'éducation nationale.

- **Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA)**

DCPA 1 : Le suivi des cours d'écoles végétalisées.

Plus particulièrement, les bénéfices sociaux-environnementaux ou le micro-réensauvagement des espaces libres.

DCPA 2 : La décarbonation des chantiers de la DCPA.

Illustrée notamment par l'augmentation de la part de matériaux biosourcés et de réemploi (via le Pacte FIBOIS) et/ou la valorisation des déchets de chantier

(convention Saint-Gobain –en cours – sur le recyclage des verres plats et le recyclage du plâtre).

DCPA 3 : La programmation urbaine (inclus la reconversion des ERP) au croisement des enjeux sociétaux et environnementaux.

En référence aux questions d'adaptation fonctionnelle et transformationnelle évoquées par le GIEC.

▪ **Direction des Solidarités (DDCT)**

DDCT 1: Favoriser la transition écologique et l'inclusivité de la vie nocturne à Paris.

Thème piloté par la Mission Politique de la Nuit

Profil : Sociologie, géographie, action publique

Créé en 2014, le Conseil parisien de la Nuit permet une concertation et une structuration de l'ensemble des actrices et acteurs de la vie nocturne. Animé par l'Adjoint à la Maire chargé de la Vie Nocturne, le Conseil de la Nuit accompagne la Ville dans sa volonté de développer une vie nocturne attractive, diversifiée, inclusive, « safe » et respectueuse de la tranquillité publique et de l'environnement. La politique parisienne de la vie nocturne est donc une politique transversale, construite en concertation avec les parties prenantes, alliant développement et promotion de la vie nocturne, prévention et régulation.

Depuis la crise sanitaire liée à la COVID-19, la politique parisienne de la vie nocturne est confrontée à deux nouveaux enjeux : La nécessaire adaptation de la vie nocturne à la transition écologique et l'évolution des comportements des usagers de la nuit. Afin de répondre à ces enjeux, la Ville de Paris souhaite approfondir son expertise dans les domaines suivants :

- Développer une vision plus globale de l'ensemble des scènes festives, de leurs réseaux, de leurs modèles sociaux et économiques et de l'impact de l'action publique sur ces modèles. Il s'agit de mieux appréhender les besoins et attentes des acteurs, d'évaluer leur capacité à s'adapter et à proposer des offres culturelles et festives compatibles avec les contraintes de la transition écologique ;

- Acquérir une meilleure compréhension de l'évolution des comportements des consommateurs, de leurs attentes, de leur capacité à s'adapter à de nouvelles normes sociales et à se mobiliser pour une vie nocturne plus inclusive.

La recherche envisagée contribuerait à l'un de ces deux objectifs (ou les deux).

▪ **Direction des Solidarités (DSOL)**

DSOL 1 : La réussite scolaire des enfants en protection de l'enfance.

L'Observatoire national de la protection de l'enfance identifie un déficit de connaissance en matière de scolarité des enfants en protection de l'enfance précisant que « la collecte et la publication de données statistiques sur la scolarité des enfants protégés à l'échelle locale et nationale jouent un rôle essentiel pour permettre le développement des connaissances sur les parcours scolaires de ces enfants et une meilleure prise en compte de leurs besoins éducatifs spécifiques ».

Mieux connaître les besoins des enfants accompagnés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance constitue une exigence essentielle du point de vue de la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance, notamment afin d'identifier les leviers permettant de garantir la réussite scolaire des enfants accompagnés au titre d'une mesure de protection de l'enfance (toutes mesures confondues : milieu ouvert et placement).

▪ **Direction de la Transition écologique et du Climat (DTEC)**

DTEC 1 : Évaluer comment faire perdurer la baignade post-JO.

Quelle machinerie interne s'est mise ou pas en œuvre pour faire perdurer le succès du projet dans la vie quotidienne des habitants et des services de la Ville ? Exemple : liens interservices développés pour garantir la possibilité de baignade en Seine pour les JO ont-ils été maintenus après ? Dans quelle mesure les pratiques de coopération/décloisonnement mises en œuvre de fait pour répondre à un projet très porté politiquement participent-elles à une évolution de pratiques à long terme.

DTEC 2 : Accompagnement du projet de réouverture de la Bièvre.

Montage d'un comité scientifique envisageable. Sujets : implication des citoyens dans la transformation des quartiers avant, pendant, après la réouverture. Effets de cette réouverture sur les prix du foncier, etc. ?

DTEC 3 : Etat des lieux sur l'approvisionnement de Paris en eau.

Compilation à faire sur les différentes études existantes (Piren-Seine / APUR / Rambol (plan Climat), SEDIF) en matière d'approvisionnement de la capitale en eau en contexte de changement climatique et avis de la recherche.

DTEC 4 : Le bruit de voisinage : mieux connaître pour orienter l'action.

Alors que le bruit dans l'environnement (transport et industrie) fait l'objet de cartes stratégiques du bruit, qui permettent de quantifier l'exposition des populations et d'étudier les impacts sanitaires de ce type de bruit, les bruits de voisinage (vaste catégorie qui inclut les chantiers, l'activité professionnelle (ventilations, terrasses), les comportements entre voisins) restent difficiles à quantifier et à caractériser en matière d'impact sur l'environnement et la santé humaine.

Le travail de thèse pourrait porter sur les méthodologies possibles pour améliorer la connaissance de l'exposition de la population à ces bruits (enquêtes, modélisation, mesures de bruit intelligentes...) et orienter les politiques de maîtrise de l'environnement sonore (réduction des sources, orientation des actions de régulation des comportements...). Un travail pilote pourrait être réalisé sur un quartier de Paris.

DTEC 5 : Approche critique des projets de réseaux 5G hautes fréquences en milieu urbain.

La 5G que nous connaissons aujourd'hui est une évolution des réseaux de téléphonie mobile, répondant à une hausse continue des trafics de données.

Cette norme est également conçue pour être le support de réseaux à haute-fréquence basés sur des micro-antennes qui permettraient de gérer des objets connectés complexes, très exigeant en termes de consommation data et de réactivité (délai de latence du réseau).

Ces dispositifs ont vocation à être mis en place dans l'industrie (communication entre objets/machines, etc.), mais ils sont également transposables sur les acteurs publics (exemple des réflexions sur les véhicules autonomes, qui nécessitent d'installer un maillage très fin de micro-antennes sur l'espace public).

Le travail de thèse pourrait porter sur les usages que ce type de dispositifs pourraient porter, sur faisabilité de leur intégration dans l'espace public (alimentation et pose d'un réseau dense de micro-antennes à faible portée) et sur leurs impacts environnementaux (stockage et transferts des masses de données, consommation des antennes, etc.) et leur compatibilité avec les objectifs de réduction de sobriété énergétique.

DTEC 6 : Qualité de l'air - Brulage du bois.

Les feux de bois constituent 48% des émissions de particules fines (PM2.5) dans Paris, alors qu'ils ne répondent qu'à 2% des besoins énergétiques pour le chauffage résidentiel.

Cette situation n'est ni connue ni entendue, du fait de l'image positive du bois, ancrée dans les esprits et la culture commune, et de sa participation aux politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

Le travail de thèse pourrait porter sur l'analyse sociologique de la situation à Paris (quels usagers, quels motifs, quelles connaissances et opinions...), en s'appuyant sur un sondage réalisé par la Ville de Paris en 2022. Il pourrait proposer des outils de

sensibilisation, d'acceptabilité des mesures de gestion et les tester sur des opérations pilotes.

DTEC 7 : Bruit dans l'Environnement : quel environnement sonore en 2030 et 2050 ?

Les outils de modélisation du bruit routier s'appuient sur les niveaux d'émissions sonores aujourd'hui constatés des véhicules, qui sont relativement stables depuis 20 ans malgré l'amélioration des normes d'émissions pour l'homologation des véhicules.

La généralisation des véhicules électrique à horizon 2035 (interdiction de la vente de véhicules légers thermiques dans le cadre du pack Fit for 55 de l'Union Européenne décidée en juillet 2022) pourrait faire penser que les pollutions sonores du trafic routier seront réglées. Or la réalité pourrait être beaucoup plus contrastée en fonction des situations, avec des améliorations sensibles (démarrage aux feux, notamment des deux-roues motorisés) et des stagnations (grands axes avec des vitesses constatées au-delà de 40 km/h pour lesquelles le bruit des pneumatiques est prépondérant.

La thèse pourrait donc porter sur l'évolution des outils de modélisation pour en faire des outils prédictifs de l'environnement sonore en fonction de l'évolution des véhicules, en se basant sur la connaissance des émissions des différentes catégories de véhicules (poids, motorisation...) dans les différentes situations de circulation, et sur cette base, sur la préfiguration de l'environnement sonore à diverses échéances en fonction de scénarios d'évolution du parc de véhicules et des niveaux de trafic.

DTEC 8 : Réchauffement climatique et nuisances sonores : nouvelles activités en extérieur et fenêtres ouvertes Comment cohabiter ?

Avec le réchauffement climatique, certains laissent leurs fenêtres ouvertes la nuit et d'autres installent des climatiseurs (logements, commerces, restaurants, etc.), occasionnant des nuisances sonores supplémentaires pour leurs voisins la nuit mais aussi en journée (du fait du télétravail ces nuisances sont moins supportées).

Les espaces extérieurs habituellement fermés, sont dorénavant ouverts : jardins, terrasses, city stade et autres espaces sportifs non fermés occasionnant des nuisances supplémentaires. Comment cohabiter ?

Le travail de thèse pourrait proposer une approche transversale des questions d'environnement sonore couvrant la conception architecturale, les pratiques des Parisiens (ouverture des fenêtres, climatisations...), l'évolution des pratiques de loisirs (offre de plein air (terrasses, bars éphémères), pratiques de déambulation et de rassemblement sur l'espace public...), l'évolution des mobilités.

DTEC 9 : Comment stimuler la consommation d'énergie renouvelable, provoquer un basculement des pratiques ?

Identification d'un outil, de type groupement d'achat pour achat d'électricité ? Identification des freins au changement d'opérateurs.

Energie renouvelable électrique / énergie renouvelable thermique : comment stimuler les échanges thermiques entre réseau avec réseau intelligent ?

Quelles sont les sources de récupération potentielle de la chaleur fatale (RER, Data center, etc.) ? (Besoin de cartographie à ce sujet)

DTEC 10 : Rénovation énergétique.

Que dit la recherche sur les différentes stratégies de rénovation énergétique, d'efficacité des dispositifs d'accompagnement ?

DTEC 11 : Besoin de travaux sur les leviers de transformation des pratiques énergétiques.

Quel type de public cibler en particulier ? (Classes populaires ou pas ?)

DTEC 12 : Précarité énergétique.

Comment l'identifier et lutter efficacement ? Analyse des politiques et stratégie actuelles. Freins, leviers, etc.

DTEC 13 : Rénovation énergétique des bâtiments en copropriété.

Evaluation des dispositifs existants (état, locaux...), benchmark, leviers d'actions à mettre en œuvre

DTEC 14 : Basculement vers une mobilité zéro émission.

Quels freins, risques liés aux interdictions type ZFE, analyse des usagers, des marchés (constructeurs, etc.), risques sociaux, etc.

DTEC 15 : Lien entre consommation d'énergies et prix des énergies.

Elasticité de la consommation, quels leviers pour accompagner positivement les nouveaux modes de consommation (intracting, action sociale, etc.)

DTEC 16 : Insertion de centrales de production d'énergie en milieu urbain.

Comment réussir à faire accepter les projets de production locale (incinération déchets, panneaux solaires, etc.) ?

DTEC 17 : Les migrations environnementales.

Le changement climatique va fortement impacter les mouvements de population dans les années à venir. Quels seront les impacts à court, moyen et long termes pour le territoire parisien (mouvements entrants et sortants) et quelles politiques publiques d'adaptation et de coopération pourront être élaborées/mises en œuvre ?

DTEC 18 : La chaleur en ville/le rafraîchissement urbain.

Les vagues de chaleur et canicules représentent le risque majeur en termes de changement climatique pour le territoire parisien. Les conséquences sanitaires, sociales et économiques pourraient très sévères si le territoire ne bénéficie pas d'une adaptation ambitieuse. Le programme d'actions Paris Frais devra faire l'objet d'un amendement annuel pour être toujours plus efficace. Quels outils pour sensibiliser les personnes les plus vulnérables ? Quelles solutions (High/Low tech) pour protéger la population ? Quels leviers (réglementaires, financiers, organisationnels...) doivent être activés pour permettre de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain ?

DTEC 19 : L'évaluation d'une politique d'adaptation au changement climatique.

La Ville de Paris mène une politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique depuis le début des années 2000. Quels indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) pourraient permettre une évaluation au long cours du volet adaptation et résilience climatique du Plan Climat de Paris, y compris de ces co-bénéfices ? En quoi l'évaluation de cette politique est-elle une opportunité (nécessaire) pour renouveler l'action publique en matière d'adaptation ?

DTEC 20 : L'adaptation des modes de vie au changement climatique.

L'adaptation au changement climatique concerne l'ensemble des délégations de la Ville et notamment les infrastructures qui doivent être pensées pour fonctionner avec le climat d'aujourd'hui et de demain. Cependant le défi majeur concerne l'adaptation et donc nécessairement la modification de nos pratiques et de nos modes de vie. Comment permettre un changement global des comportements ? Comment accompagner la réorganisation du territoire au prisme du changement climatique ?

DTEC 21 : Les échelles d'une politique d'adaptation au changement climatique.

L'adaptation au changement climatique est nécessairement très localisée puisque dépendante des caractéristiques et aménités du territoire en question. Quelles pourraient-être les échelles (spatiales mais aussi temporelles et humaines) les plus pertinentes pour l'application et la gouvernance d'une politique d'adaptation au changement climatique et quelles articulations possibles entre échelles micro et d'autres échelles macro ?

DTEC 22 : Climat et épidémiologie.

Les implications du changement climatique pour la santé demeurent peu prises en compte. Comment mobiliser la santé publique pour réduire les impacts prévisibles

du changement climatique, alors qu'étant donné les évolutions rapides des facteurs de risques, l'analyse du passé permet de moins en moins de prédire l'avenir ? Quels co-bénéfices sanitaires des politiques d'adaptation et d'atténuation ? Etc.

DTEC 23 : Vulnérabilités et robustesses de Paris.

Cartographier les vulnérabilités et robustesses du territoire en fonction des évolutions du climat, des enjeux de raréfaction des ressources et des modifications de la biodiversité. Etc.

DTEC 24 : IA et mesure du CO2.

Comprendre comment l'intelligence artificielle peut aider l'administration et le territoire à mesurer voire à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et leurs effets économiques à horizon 2030.

DTEC 25 : Trajectoire énergie & carbone.

Étudier la trajectoire énergie et carbone à horizon 2030-2035 et les impacts socio-économiques.

DTEC 26 : Précarité énergétique.

Diagnostics de précarité énergétique du territoire et effets des politiques publiques.

DTEC 27 : Economie d'énergie des bâtiments d'habitation + petit tertiaire Analyse socio-économique des travaux d'ITE/ITI.

À mener sur le territoire parisien pour atteindre les objectifs de réduction de consommation du territoire prévu au PCAE pour 2030. Objectif : caractériser le profil des propriétaires selon les catégories d'habitation et évaluation de la capacité et du consentement à réaliser les travaux d'ITE/ITI nécessaires.

DTEC 28 : Transition Energétique des mobilités.

Analyse prospective de l'offre de mobilité routières alternatives aux motorisations thermiques (dont le PCAE prévoit la fin en 2030) : quelles offres à venir auprès des constructeurs scénarios sur les coûts, etc.

DTEC 29 : Résilience à la raréfaction des énergies non renouvelables.

Impact socio-économique sur le territoire de variations des prix des énergies (électrique + fossiles) : scénarios sur des évolutions de prix de l'énergie et impact par profils de consommateurs. Scénarios d'efforts de baisse des consommations et coûts associés.

DTEC 30 : Numérique.

Démarche de prospective stratégique pour évaluer et anticiper les évolutions des consommations d'énergie au regard de la transition numérique, des nouvelles technologies, des nouveaux usages (besoins, efficacité), et préparer ainsi une stratégie de sobriété numérique / une stratégie numérique responsable pour la Ville de Paris.

DTEC 31 : Rafraichissement & énergie.

Face au changement climatique et au besoin de rafraichissement en milieu urbain, il s'agit d'observer les scénarios possibles d'évolution des consommations d'énergie liées au rafraichissement (solutions individuelles et collectives).

DTEC 32 : Qualité de l'air et environnement sonore en 2030.

Quels impacts des actions de la Ville et des évolutions technologiques à échéance 2030 ? Besoin de visibilité pour l'évaluation environnementale des projets, d'aménagement urbain, de transformation du boulevard périphérique, de Zone à Faibles Emissions (horizons 2022, 2024, 2030), des objectifs du Plan Climat en matière de Qualité de l'air, etc. Cela implique de travailler sur les perspectives de partage modal, de composition des parcs de véhicules, de performances de ces véhicules, pour en déduire, par exemple ce que sont les nuisances du boulevard périphérique à cette date et donc les possibilités de fonctions urbaines à proximité.

Il faudrait notamment travailler sur les émissions sonores du parc automobile à horizon 2030 (effet de l'électrification du parc roulant).

DTEC 33 : Qualité de l'air, particules ultrafines et épidémiologie.

Besoins d'analyse des données des impacts en santé et élaboration de seuils réglementaires (au même titre que les PM10 et PM2,5) qui commencent à être collectées dans le cadre des campagnes de mesures Airparif sur l'Île de France et Paris.

DTEC 34 : Téléphonie mobile.

- Ce secteur est aujourd'hui dans une logique de « fuite en avant » (+50% de trafic par an) mais se structure pour maîtriser son impact environnemental. Ce sera l'un des objectifs de l'observatoire de la téléphonie mobile (et notamment de la 5G) de donner aux collectivités et aux citoyens une information transparente dans ce domaine.

- La 5G pourrait être structurée en micro-antennes sur l'espace public : cette évolution mériterait d'être évaluée en amont, en terme d'exposition aux ondes et de bilan environnemental.

DTEC 35 : Pollution des sols.

Connaissance de l'état des sols / du passé industriel / des risques de pollution (bases de données existantes BASIAS incomplète)

Gestion des risques liés aux usages : potagers, jardins pédagogique, espaces verts
Maîtrise des pratiques d'économie circulaire.

DTEC 36 : Qualité de l'air et environnement sonore.

Connaissance de l'environnement / intégration de l'ensemble des sources (bruits de voisinage / sources locales de pollution atmosphérique) / rôle des micro-capteurs - science participative.

DTEC 37 : Seine et énergie.

Prospective des usages en terme de navigation fluviale de la Seine à horizon 2030, 2050, afin de cibler les priorités d'actions en terme de transition énergétique du fleuve et une trajectoire de sortie du fioul lourd

▪ **Direction de la voirie et des déplacements (DVD)**

DVD 1: Contraintes de mobilité, immobilité et santé environnementale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.